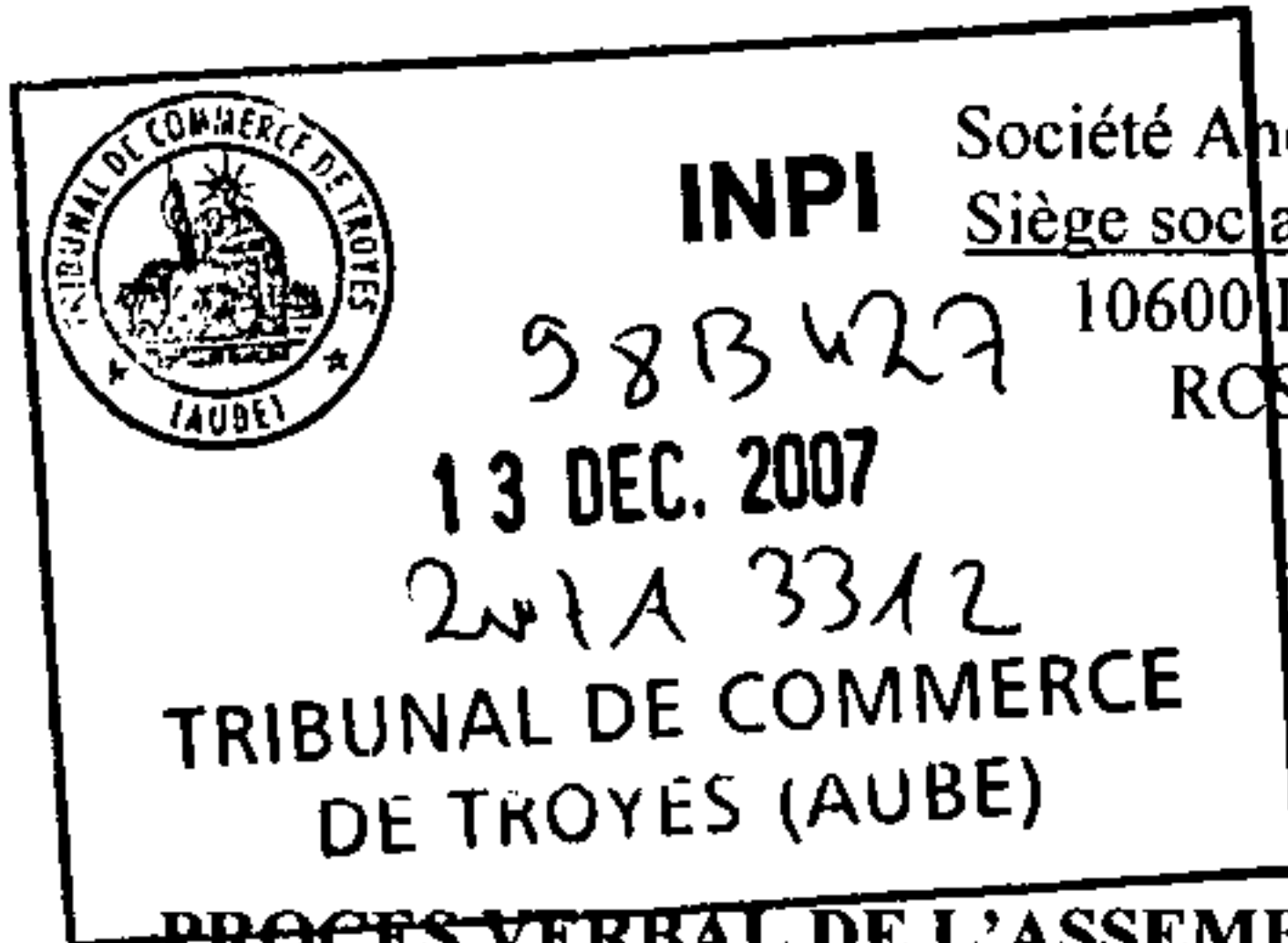


INTERCOMEX



Société Anonyme au capital de 40.000 Euros
Siège social : 2 bis rue Veuve Bénard Bodié
10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
RCS TROYES B 421 325 424

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2007

L'an deux mil sept, et le cinq octobre, à 11 heures 30, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Chaque actionnaire a été convoqué en date du 20 septembre 2007.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La SA ETC, Commissaire aux comptes régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Éric THIERY préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Adam DANY et Monsieur Christian THIERY les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1.000 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Conseil d'administration ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'administration, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un administrateur.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

- Karine NASSAU, 12 bis rue Ferrand de Monthelon à Reims (51100),

en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Gilbert BLIARD, pour la durée restante de son mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 31 décembre 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Mademoiselle Karine NASSAU, présente à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié, satisfaire aux conditions légales concernant le cumul de mandats et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Le secrétaire
Les scrutateurs


POUR COPIE
CERTIFIEE CONFORME

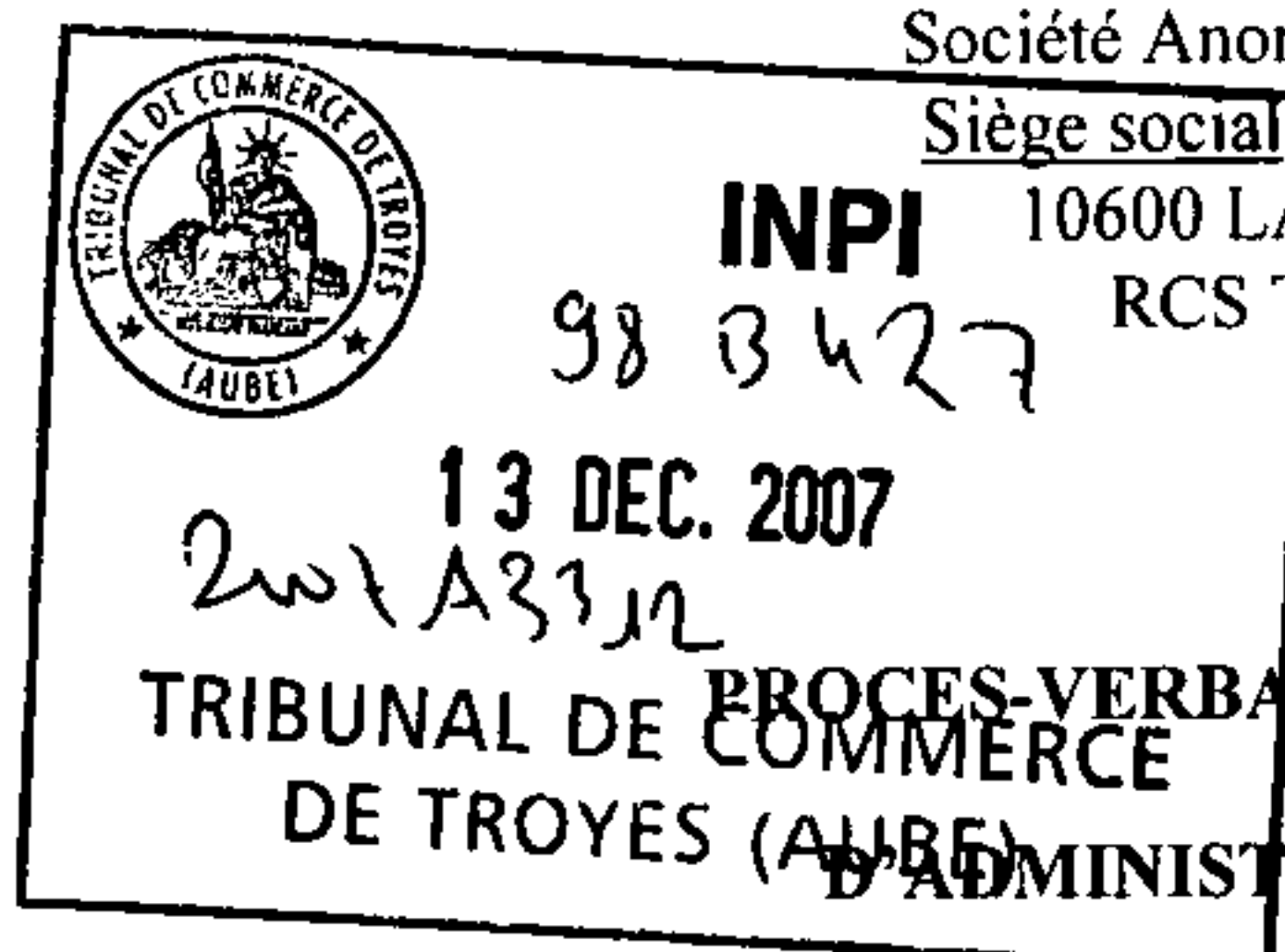
INTERCOMEX

Société Anonyme au capital de 40.000 Euros

Siège social 2 bis rue Veuve Bénard Bodé

10600 LA CHAPELLE SAINT LUC

RCS TROYES B 421 325 424



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2007

L'an deux mil sept, et le cinq octobre, à 10 heures 30, le Conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents :

- Monsieur Dany ADAM,
- Monsieur Gilbert BLIARD,
- Monsieur Christian THIERY,
- Monsieur Éric THIERY.

En conséquence, Monsieur Christian THIERY, Président du Conseil d'administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Nomination d'un nouveau Président,
- Non remplacement du Directeur Général Délégué.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Le Président expose que, en raison de sa démission pour des motifs personnels, Monsieur Christian THIERY n'est plus en mesure d'exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement.

Le Conseil en prend acte et remercie son Président pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Éric THIERY en qualité de Président du Conseil d'administration et Directeur Général, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'au 31 décembre 2008.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Éric THIERY déclare accepter ces fonctions.

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président expose que suite à la nomination de Monsieur Éric THIERY au poste de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, il n'est plus en mesure d'exercer sa fonction de

POUR COPIE
CERTIFIEE CONFORME

Directeur Général Délégué.

En conséquence il demande au conseil de bien vouloir prendre acte de son non remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas remplacer Monsieur Éric THIERY à sa fonction de Directeur Général Délégué.

RAPPORT - RESOLUTIONS

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires. Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition du Commissaire aux comptes dans les plus courts délais.

COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil charge son Président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre administrateur.

Le Président

Un administrateur

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME